



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, M. GOICOEHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 28/04/2023

Date d'affichage : 28/04/2023

DECISION N° 12 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION GURE GAIN

(Nomenclature : 5.3)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'association Loi 1901 « Gure Gain » qui a pour objet d'initier, d'impulser et d'accompagner les projets collectifs en lien prioritairement avec l'agriculture en vue :

- du maintien et du développement de l'économie agricole,
 - de la valorisation des zones agropastorales,
 - de la cohabitation de l'agriculture avec les autres usagers du territoire,
- sur le territoire des communes de Bidarray, de Hélette, d'Irissarry, de Louhossoa, de Macaye, de Mendionde, d'Ossès et de Saint Martin d'Arrossa.

Il indique que pour procéder à l'élection du bureau de l'association, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants titulaires et deux suppléants.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour siéger à l'Association Gure Gain

- Délégués titulaires : Jean-Claude IRIART
Jean-François MATEO
- Délégués suppléants : Frantxoa IÑARRA
Elorri AYÇAGUER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 Mai 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/05/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 11/05/2023